

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**



**\*24147802\***

ile,

**DÉPOSÉ AU GREFFE LE**

**03 -10- 2024**

**TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE  
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI**

N° d'entreprise : **0826 916 783**

**Nom**

(en entier) : **FONDATION D'ARENBERG - Arenberg Stichting**

(en abrégé) :

Forme légale : **FONDATION PRIVE**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Yser 6-8 7850 Enghien**

**Objet de l'acte : Procès verbal du CA du 1er juin 2024**

Procès verbal du Conseil d'Administration  
du 1er juin 2024 à 15 heures.

Le conseil est composé des administrateurs suivants :

Le Ministre d'Etat Vicomte Eyskens – Président  
Présent – vote par procuration  
SAS le prince Henri d'Arenberg – Vice-Président  
Présent – vote par procuration  
SAS le duc Léopold d'Arenberg - Adm. Délégué et secrétaire  
Présent – vote par procuration  
S.E le baron Frans van Daele – Administrateur  
Présent – vote par procuration  
Le professeur Koen Debackere -Administrateur  
Présent – vote par procuration  
SAS le prince d'Arenberg Etienne - Administrateur  
Présent – vote par procuration  
SAS le prince d'Arenberg Pierre – Administrateur  
Présent – vote par procuration  
(biffer la mention inutile : présent – vote par procuration)

Le conseil d'administration est ouvert à 15 heures sous la présidence du vicomte Mark Eyskens

Le 10 juin 2017, le Conseil a décidé de nommer S.A.S le prince Pierre d'Arenberg, né le 19 août 1961, en qualité d'administrateur pour une durée de six années. Le mandat est gratuit. Le mandat de S.A.S le prince Pierre venant à expiration en 2023, il a été renouvelé pour une période de six années, échéance 2029 par un vote à l'unanimité des membres du conseil. Le mandat est gratuit.

De proposer à la succession de feu la baronne Janine Delruelle :

Le professeur Tinneke Beeckmans, VUB, née à Anvers le 29 août 1976 et domiciliée à Prins Albertlei 7, bus 8, 2600 Antwerpen. Le mandat a été accepté pour une période de six années, échéance 2029 par un vote à l'unanimité des membres du conseil. Le mandat est gratuit.

Pouvoirs spéciaux

Le Conseil désigne comme mandataire spécial la sprl GESTI Conseils Fiscalité, représentée par Paul de Ville de Goyet, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la publication des nominations. A cette fin, le mandataire pourra au nom de LA FONDATION D'ARENBERG, FONDATION PRIVEE, faire toute déclaration, signer tous documents et pièces, et en général faire le nécessaire auprès de toutes administrations ou sociétés quelconque.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).